



(représentants des masters de Biologie et Chimie), et 3 autres membres du conseil (P. Maldivi, C. Petosa et F. Pompanon).

**Jury audition** : proposition de passer à 5 membres extérieurs (au lieu de 3 les deux années précédentes). Le jury sera composé de 11 membres locaux + 5 membres extérieurs + 2-3 scrutateurs (Dir ED + doctorants). Les membres du jury pressentis sont présentés.

CB indique que le nombre de contrats doctoraux ordinaires n'est pas encore connu à ce jour (s'attend à une nouvelle baisse). Ce chiffre sera aussi fonction du nombre de CD AGIR et Thématiques qui seront attribués par la VP recherche.

La discussion porte sur l'évaluation des candidats retenus sur ces CDs AGIR et Thématiques et qui ne passent donc pas par le concours. Dans la mesure où ces CDs sont fléchés, il est difficile de les intégrer dans le concours de l'ED. Cela pose aussi un problème de date. Il faudrait que les bénéficiaires de ces CDs soient tous identifiés à la date du concours.

De la discussion, il ressort qu'il serait souhaitable qu'il y ait une procédure pour valider le choix de ces candidats. Il est un peu tard pour 2015. Ce point sera re-discuté lors d'un prochain conseil. CB indique que c'est un sujet qui sera aussi abordé entre les directeurs d'ED et la VP recherche.

#### 4- **Projet de réforme des études doctorales**

Il s'agit d'un « **Arrêté du ??? fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (prévu initialement pour sept 2015)** »

Le cadre serait un peu plus contraignant.

*Quelques morceaux choisis...*

« *Les compétences spécifiques acquises au cours de cette formation permettent une insertion professionnelle dans tous les domaines d'activités, **dans le secteur public aussi bien que privé.** (fort accent sur l'insertion des docteurs)*

« *Les EDs Assurent une démarche qualité de la formation, **mettent en place des comités de suivi individuel de la formation doctorale**, garantissent un encadrement doctoral professionnalisé, en promouvant notamment **une formation des directeurs de thèse** » ; (Rq : la formation des directeurs de thèse est un chantier du collège doctoral)*

« *Chaque école doctorale établit les conditions de suivi et d'encadrement des doctorants à travers **une charte du doctorat** »*

« ***Un comité de suivi individuel de la formation veille au bon déroulement du cursus ... A partir de la deuxième année du doctorat, il organise au moins une fois par an en présence du doctorant un examen des conditions de sa formation et des avancées de sa recherche.** Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale. (CB : c'est ce que l'on a mis en place)*

« ***La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans maximum.** Des dérogations, dans la limite de 2 années supplémentaires, peuvent être exceptionnellement accordées par... »*

« *Composition des jurys de thèse : **Le ou les directeurs de thèse siègent au sein du jury sans la qualité de membre. Ils ne prennent pas part à la délibération.** »*

Les membres du conseil échangent ensuite sur cette spécificité bien française de concurrence Universités/Grandes Ecoles. Un doctorat est pourtant bien mieux reconnu à l'étranger qu'un diplôme d'Ingénieur. Les Ministères ne donnent pas l'exemple pour l'emploi des docteurs. De timides avancées cependant et des DRH de grands groupes sont désormais convaincus de l'intérêt de recruter des docteurs (en plus des ingénieurs !).

Les doctorants devraient aussi être formés à l'éthique scientifique. [C'est un point sur lequel le Collège Doctoral travaille \(signature dès la rentrée prochaine d'un formulaire anti-plagiat, logiciel de détection de plagiat disponible\).](#)

Formation des encadrants de thèse : Apprendre à gérer un projet de thèse en 3 ans, accompagner le doctorant tout au long de sa formation, lui permettre d'acquérir des compétences complémentaires, l'apprentissage de la rédaction... Des formations existent, elles seront proposées dès l'an prochain.

Durée des thèses : vaut-il mieux une 4ème année et assurer ainsi au docteur de (bonnes) publis ou respecter la durée des 3 ans sans (bonnes) publis ? C'est une discussion récurrente en biologie. Contrairement à d'autres universités, l'UJF (et donc EDCSV) n'impose pas de publications avant la soutenance. Pour EDCSV, les faits montrent que le taux de publications est plus que correct (3,5 publis en moyenne).

#### **5- Prix du jury de thèse 2015 de l'Université de Grenoble (sélection des candidats?)**

**Mode opératoire:** chaque ED fait remonter 1 ou 2 noms de candidats (2 pour EDCSV) en juin (docteurs ayant soutenu année n-1). Jury se réunit en septembre et vote pour les 7 lauréats.

Comment sont choisis ces candidats à EDCSV?

- Appel aux labos
- Choix d'après les PV de soutenance (excellent, excellent, excellent !!!)

Le bureau ensuite sélectionne les 2 candidats (idéalement 1 chimiste et 1 biologiste).

Proposition d'un membre : L'idéal serait que ce critère figure dans le PV de soutenance (case à cocher par ex).

CB : les appréciations sur le PV (Satisfaisant/ Bon/ T Bon/ Excellent) ne sont utilisées qu'à l'UJF et remplacent en quelque sorte les anciennes félicitations. Un nouveau formulaire de PV est en discussion au Collège doctoral.

#### **6- Appel à mobilité des doctorants 2014: résultats**

Rappel : cette action EDCSV votée en 2013 a pour but d'encourager la mobilité des doctorants pour des séjours courts (1 à 3 mois) dans un autre laboratoire en France ou à l'étranger. Financement à hauteur de 500 euros pour 5 projets max.

Appel lancé en janvier et clôture le 28 mars 2015 : 8 candidatures reçues, 5 sont retenues par le bureau :

Pauline BASSO	1A	BCI	Boston	3 mois	500 euros
Ceres BARROS	2A	LECA	Zurich	1 mois	200 euros

Louis VAURE	2A	SPRAM	Barcelone	3 sem	200 euros
Alexandra BOTZ	2A	SCIB	Orléans	1 mois	200 euros
Alex. KYUMURKOV	2A	IAB	Bordeaux	1 mois	200 euros

### **7- Journée annuelle des doctorants**

Prévue le 5 mai 2015. Organisée pour et par les doctorants. Communications orales et posters des 2A

Lieu : PHELMA

Conférencier invité : Juan Fontecilla (IBS)

Les membres du conseil sont priés de faire de la pub autour de cet évènement.

### **8- Renouvellement du conseil**

Le conseil est à renouveler au premier janvier 2016. Consignes de la COMUE à venir... tout en respectant le texte officiel (arrêté du 7 août 2006).

CB rappelle les derniers changements opérés dans le conseil en septembre 2014:

H. Lortat-Jacob (maintenant membre du bureau) est remplacé par C. Petosa

Marc Savasta (départ) est remplacé par Uwe Schlattner

Ina Attree (année sabbatique aux US) est remplacée par JJ Feige

CB donne la composition des membres du dernier conseil (avant 2011).

Il est décidé de remplacer les membres ayant effectué 2 mandats et de veiller à un équilibre dans la représentation des laboratoires (ex : pas plus d'un membre/lab).

Faute de temps, ce point sera discuté au prochain conseil EDCSV.